

PV de l'Assemblée Générale du 25 mars 2024

Lieu : Salle Polyvalente de Bruson

Présents

APAGE	Magaly JACQUEMETTAZ – Présidente, Francis GUIGOZ – Vice-Président, Loïc DE SALVADOR, Alexandre FROSSARD, Aristide REBORD, Alexis TORNAY, Pascal TORNAY (représentant du service de l'agriculture)
SECRETAIRE/ CAISSIERE COORDINATRICE PDR	Martine JAKES
MEMBRES	Eric BENDER, Sarah CARTIER, Emmanuel COPPEY, Thierry DE SALVADOR, Adrien DARBELLAY, Fabienne DARBELLAY, Bastien DORSAZ, Christophe DUMOULIN (Fiduciaire Dumoulin Sàrl), Isabelle FIORA, Michel FIORA, Clément FORMAZ, Alain FROSSARD, Baptiste FROSSARD, Fabien FOURNIER, Daniel LATTION, Jonas LATTION, Stéphane LOVEY, Marie-Gabrielle LUISIER, Marc MARET, Sarah PIERROZ, Stéphane PILLET (BTEE SA), Roger PUIPPE, Jean-Michel QUENNOZ, Pierre-Etienne REBORD, Roland REBORD, Stéphane REBORD, Fabien SAUTHIER, Sébastien SAUTHIER, Martin STEFFEN, Cory TERRETTAZ, Célestin THETAZ (Commune d'Orsières), Raphaël THOOS, Catherine TORNAY, Eric VOUTAZ, Thierry VOUTAZ (Commune de Sembrancher).
INVITES	Alain MARET (Préfet du district d'Entremont), Bruno MOULIN

Excusés

Grégory BORGEAT (Service de l'agriculture), Christian CARRON (Service de l'agriculture), Noémie CARROZ, Meinrad COPPEY, Charly DARBELLAY, Gérald DAYER (Service de l'agriculture), James DERIVAZ (DransEnergie), Gilbert DORSAZ, Stéphane DORSAZ, Serge EXQUIS, Jean-Blaise FELLAY, Jean-Daniel FELLAY, Mauricette FELLAY, Sophie FELLAY, Marc GILGEN (AGRIIDEA), Christian GUX, Didier JACQUEMETTAZ (DransEnergie et Pays du St-Bernard), Claude-Alain LOVEY, Ludivine LOVEY LUY, Marie-Madeleine LUY (présidente de Sembrancher), Alexis MAYE, Patrick METROZ, Serge MOULIN (SD Bagnes), Roger MORET, Marie-Luce POUGET (vice-préfète), Joachim RAUSIS (président d'Orsières), Jean-Michel RAUSIS, Michel RAUSIS, Sébastien RAUSIS, Anne-Marie SARRASIN, Chloé SARRASIN, Benoît TORNAY, Etienne TORNAY, Gaëtan TORNAY (Pays du St-Bernard), Laurent TORNAY, Simon WIGET (Verbier Tourisme)

1. Ouverture de l'Assemblée par la présidente de l'APAGE

Magaly JACQUEMETTAZ ouvre la dixième assemblée générale de l'APAGE convoquée par courrier personnel le 14 mars 2024. Elle remercie la Commune de Bovernier de mettre à disposition sa salle, ainsi que les invités et les membres présents. La PRÉSIDENTE prie l'Assemblée d'excuser les personnes qui ont fait part de leur absence, selon liste au début du procès-verbal.

2. Nomination des scrutateurs et approbation de l'ordre du jour

- Clément FORMAZ et Alain FROSSARD sont nommés scrutateurs.
- L'ordre du jour est approuvé tel que proposé dans la convocation.

3. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 mai 2023 et celui de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 novembre 2023 doivent être validés.

- Le procès-verbal du 22 mai 2023 est validé par l'Assemblée Générale.

La Présidente donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 novembre 2023.

- Le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 11 novembre 2023 est validé par l'Assemblée Générale avec remerciements à Martine JAKES pour la rédaction des deux procès-verbaux de 2023.

4. Rapport de la Présidente

La PRÉSIDENTE commence par remercier Martine JAKES, la **coordinatrice du PDR**, pour son élan et son énergie qui encouragent à aller de l'avant même quand tout n'est pas facile. Elle remercie ses **collègues de Comité**, lesquels ont tous accepté de rester à leur poste pour la septième année que va vivre le projet de développement régional ; la PRÉSIDENTE rappelle en effet que le PDR avait été prolongé d'un an et qu'il se terminera donc fin 2024.

La Présidente présente les différentes activités qui ont été menées et/ou soutenues par le Grand Entremont en 2023 :

- Création du **set de table de la Tavolata** Fondue organisée par GastroEntremont sur le lac gelé de Champex.
- Pose de trois affiches publicitaires sur le **parking du relais du St-Bernard** à Martigny avec le message « Savourez le meilleur de nos montagnes ».
- Réalisation avec La Laiterie d'Orsières d'un **bon pour une raclette**, inséré dans un carnet du Journal *Terre et Nature*.
- Organisation avec la Société apicole du premier **battement d'ailes du Centre de Compétences en Apiculture**.
- Soutien à **EDELALP** (création d'une affiche) afin que chaque vache alpage des alpages de Mille et des Grands-Plans trouve un parrain ou une marraine.
- Insertion de 6 pages publicitaires en français et en allemand dans un cahier spécial de *Terre et Nature* sur les **adresses estivales** du Grand Entremont (laiteries, buvettes, produits).
- Création d'une **brochure agritouristique** de 8 pages pour la saison d'été distribuée dans les offices de tourisme et insérée dans *Le Nouvelliste* des districts d'Entremont et de Martigny.
- Participation au **POP UP avec le challenge estival le Goût des Cimes** pour stimuler le passage sur les 6 buvettes et lieux de vente des alpages de La Peule, de La Tsissette, de Pindin, de La Chaux, du Tronc et du Lein, ainsi qu'avec le Challenge le Goût des Cimes hivernal et ses points de passage sur les laiteries, la Ferme du Soleil, les Salaisons de Bagnes et BTB.



Grand Entremont

- Soutien à la confection de **médailles en fromage** pour le Verbier Ultra, un trail qui tenait à s'inscrire pleinement dans la dynamique locale et à relever l'importance de l'agriculture pour les paysages de montagnes.
- Présence des produits labellisés sur plusieurs **marchés estivaux**, dont au Col du St-Bernard grâce à l'implication de Leslie et Patrick Bonnaud de l'Auberge de l'Hospice du St-Bernard.
- Organisation avec le PAPL du **Marché des Fromages d'Alpage** en novembre.
- Insertion avant les fêtes de fin d'année d'une **publicité** pour la **Corbeille du Grand Entremont** dans un supplément « Terroir » du *Nouvelliste*.
- Envoi avant Noël, et avec le soutien de ROSTAL, d'un **coffret en bois contenant les tisanes du Grand St-Bernard à 50 restaurants** du Grand Entremont pour leur faire connaître l'existence des tisanes locales.
- **Communication** sur les **réseaux sociaux** et sur notre **site internet**, avec notamment une nouvelle version courte du film sur le Raclette du Valais dans le Grand Entremont.
- Soutien à la réalisation de **tentes promotionnelles** pour les Laiteries d'Étié et pour la société apicole du Grand Entremont.
- Production et livraisons régulières aux lieux de ventes de **papier d'emballage** et de **sacs Kraft** « Le goût des cimes ».
- Soutien à quelques **restaurants** pour mieux mettre en valeur les produits locaux dans leur menu. La mise en valeur du Grand Entremont dans les restaurants demande toutefois du temps et l'APAGE manque aujourd'hui de force de travail pour accomplir cette activité qui devrait pourtant être au cœur de la stratégie du Grand Entremont.

La PRÉSIDENTE rappelle que toutes ces activités de promotion et de marketing sont rendues possibles par le PDR pour mieux valoriser et faire connaître les produits locaux avec comme objectif de soutenir le revenu agricole. Si le monde paysan suisse fait largement entendre sa voix depuis quelques semaines et qu'il semble soutenu par la population, encore faut-il que le consommateur traduise son soutien théorique à l'agriculture par des actes d'achat concrets. A son échelle, les actions du Grand Entremont y contribuent mais il y a encore du travail !

L'ANTENNE VALAIS ROMAND et le SETI (Service de l'Économie, du Tourisme et de l'Innovation) ont approché l'APAGE pour développer un **projet pilote de signalisation agritouristique dans le Grand Entremont**. Ce projet complète un projet sur la signalisation touristique mené par le SETI avec la Commune de Val de Bagnes. L'APAGE a mis fin au mandat donné au bureau BTEE pour son projet de signalétique et espère pouvoir développer, avec l'aide du SETI, des principes applicables non seulement dans le Grand Entremont mais dans tout le Valais. Dans l'intervalle, l'APAGE a soutenu la production et la pose d'une bâche sur le mur de soutènement de la Laiterie d'Orsières pour lui donner davantage de visibilité.

La PRÉSIDENTE fait part de son regret que le **Pain du Grand Entremont** ne soit pas sur tous les étalages des boulangeries et épiceries locales. Elle relève que la construction d'un moulin à Ridders en remplacement de celui de Naters est une bonne nouvelle pour poursuivre à l'avenir encore la production d'une farine du Grand Entremont.

La PRÉSIDENTE relève avec satisfaction que la **Corbeille du Grand-Entremont** a reçu le 1^{er} prix du packaging au Club Com Awards ainsi qu'un prix de la Commune de Val de Bagnes pour cette même distinction.

Elle informe également que la Saison d'alpage a été inscrite à l'UNESCO et qu'une petite délégation du Grand Entremont, à savoir Marc MARET, Samuel PIERROZ, Laurent TORNAY et la coordinatrice, est montée à Bulle signer une déclaration affirmant sa fierté et son attachement à pratiquer cette tradition, ainsi que leur volonté de contribuer aux mesures pour la sauvegarder.



Grand Entremont

La PRÉSIDENTE félicite le Bagnes 4 qui a reçu une Super Gold médaille aux World Cheese Awards en Norvège et qui est monté sur le podium aux premiers Championnats du monde de la raclette qui se sont déroulés dans le Val d'Ille. Elle félicite aussi la médaille d'or du Bagnes 30 au Concours des produits du terroir de Courtemelon. Elle rappelle que l'année 2023 aura été marquée par la fermeture des laiteries de Lourtier et de Champsec, même si le Bagnes 30 continuera à être produit en été avec le lait des alpages de Chermontane et de Sery-Laly.

5. Lecture des comptes et rapport de la fiduciaire Dumoulin

La PRÉSIDENTE demande à Martine JAKES de donner lecture des comptes 2023.

Les comptes de l'APAGE bouclent fin 2023 sur un **bénéfice de CHF 5'350.30**.

En 2023, Frs 20'395.30 sont provisionnés pour financer la quote-part de l'APAGE aux trois projets que l'Association porte dans le cadre du PDR du Grand Entremont (projets de coordination, de promotion et de marketing sur les lieux de vente). Les frais administratifs et de Comité s'élèvent pour leur part à Frs 11'291.25. Pour la première fois, l'APAGE a dû s'acquitter d'un impôt qui s'est élevé à Frs 7'332.50, la demande d'exonération d'impôt n'ayant pas abouti. Les **produits** de l'APAGE s'élèvent pour leur part à **Frs 44'612.6** grâce à Frs 12'700.- de cotisations, Frs 31'880.60 des contributions des membres bénéficiant directement du matériel promotionnel ou des mesures de marketing et Frs 32.00 de divers.

Christophe DUMOULIN atteste avoir contrôlé la comptabilité et les comptes annuels de l'APAGE conformément à la nomination de l'Assemblée générale constitutive du 28 avril 2015. Les chiffres correspondent aux pièces justificatives. Le montant total des **fonds propres** s'élève fin 2023 à Frs **92'777.33**. Christophe DUMOULIN précise que le cercle des bénéficiaires de l'APAGE a été considéré comme trop étroit pour que l'APAGE puisse se prévaloir d'être une association d'utilité publique pouvant être exonérée d'impôts. Il recommande d'approuver les comptes tels que présentés, de donner décharge au Comité ainsi qu'à Martine JAKES chargée de tenir la comptabilité de l'APAGE.

6. Approbation des comptes et décharge au Comité

La PRÉSIDENTE demande à l'assemblée de voter à main levée pour approuver les comptes et donner décharge au Comité et à Martine JAKES qu'elle remercie pour son souci permanent de précision comptable dans sa tâche de caissière-comptable.

- **L'Assemblée Générale approuve les comptes 2023 de l'APAGE ; elle donne décharge au Comité et à la caissière.**

7. Fixation de la cotisation annuelle 2025

Le Comité de l'APAGE propose le statu quo pour les cotisations en 2025, soit le maintien de la cotisation individuelle à 50.- par an et la cotisation pour les corporations de droit privé à 100.-

La PRÉSIDENTE rappelle qu'il s'agit là de la cotisation annuelle ordinaire à l'APAGE et non pas des contributions marketing que l'APAGE devrait prélever dès 2025 pour poursuivre ses activités selon décision de l'Assemblée Générale du 11 novembre 2023.

Cette proposition ne donne lieu à aucune opposition ni abstention.

- **La cotisation 2025 pour les membres individuels est maintenue à CHF 50.00**
- **La cotisation 2025 pour les corporations de droit privé est maintenue à CHF 100.00**

8. Admissions des nouveaux membres

Le Comité propose l'admission à l'APAGE de plusieurs nouveaux membres que l'Assemblée Générale doit, selon les statuts, approuver. Les demandes d'adhésion sont :

- Jean-Charles FORMAZ, apiculteur
- Bastien DORSAS, vigneron qui reprend les vignes de Line Dorsaz à Bovernier
- Charly DARBELLAY, comme sympathisant
- Sophie FELLAY, exploitante agricole et qui a repris la gestion de l'automate de Lourtier
- L'alpage et la Buvette des Ars par Anne-Marie et Chloé SARRASIN
- La cabane de Mille par Mme Sarah CARTIER
- Fabienne DARBALLAY du Gîte de la Tsissette

➤ Les demandes d'adhésion mentionnées ci-dessus sont validées par applaudissements.

9. État d'avancement des projets partiels du PDR Grand Entremont

Les projets **7435.04: Laiterie d'Orsières**, **7435.05: Laiterie de Liddes**, **7435.12 : transformation et séchage des plantes**, **7435.18 : agritourisme Emonet-Char à Fondue**, **7435.20 : alpage de la Combe de l'A (Tsissette)**, ainsi que le projet **7435.22 de la Buvette de Pindin sur l'alpage de Sery-Laly** qui a partiellement remplacé le Projet 7435.15: agritourisme Bagnes sont terminés. Les projets **7435.08/09: locaux de découpe à Orsières et à Bagnes** ont été abandonnés. La construction hors PDR d'un nouvel abattoir pour l'Entremont est toujours à l'étude par la Commune de Val de Bagnes.

La coordinatrice passe la parole aux porteurs des projets partiels qui doivent encore être réalisés.

Projet 7435.06: Fromagerie d'Étiez, par Alain FROSSARD

Les trois fromageries d'Étiez, de Lourtier et de Champsec ont été réunies au 1^{er} janvier 2024 en une nouvelle coopérative créée en septembre 2022. Depuis le 18 février 2024, tout le lait est coulé sur le site d'Étiez. Quelques réglages ont été nécessaires mais dans l'ensemble la fabrication se passe très bien même s'il faut encore mettre au point quelques ajustements pour la production des tommes. L'ancien bâtiment est maintenant presque entièrement démonté pour être transformé pour y loger la partie commerciale de la laiterie (café et magasin).

Projet 7435.10 : apiculture, centre d'extraction et rucher, par Clément FORMAZ

Ce projet porté par l'Association apicole d'Entremont sera inauguré fin mai 2024. Clément FORMAZ rappelle que le premier projet mis à l'enquête avait dû être transformé. Il remercie la Commune de Val de Bagnes d'avoir proposé le terrain où est construit le Centre et d'avoir financé le marquage et un meilleur accès au site. Il se réjouit que le local d'extraction soit modulable pour devenir une salle de cours ou de conférence. Des ruches seront posées à l'extérieur et à l'intérieur. Le Centre aimerait pouvoir proposer des nucléis pour suppléer aux pertes des apiculteurs, lesquelles risquent encore d'augmenter avec l'arrivée du frelon asiatique.

A une question de Daniel LATTION, Clément FORMAZ confirme que des ruchers satellites sont toujours prévus à Bruson, Orsières et Pallazuit-Dranse.

Projet 7435.13 : agritourisme à Sovereu

En l'absence des porteurs de projet, la coordinatrice confirme que la grange qui sera dévolue à l'agritourisme est en cours de rénovation à Montagnier à côté de la nouvelle chèvrerie de Jean-Daniel et Mauricette FELLAY. L'agritourisme prévoit trois chambres ainsi qu'une cuisine et salle de séjour-repas communes.

Projet 7435.14 : produits du terroir Rebord remplacé par un local de centralisation

Le projet d'Aristide REBORD sera remplacé par un local de centralisation des produits, destiné uniquement aux revendeurs du Grand Entremont que sont les restaurateurs et les magasins (B2B). Ce projet sera porté par la Fromagerie d'Étiez puisque le local trouvera sa place entre ses murs. Sa gestion sera coordonnée par l'APAGE.

Ce projet est couplé au développement d'une assiette de fromages que pourront proposer les restaurateurs à leurs clients.

Projet 7435.23: agritourisme Bagnes

Le projet agritouristique sur la Ferme des Planches de Samuel et Sarah PIERROZ à Liddes a pu débiter grâce à l'autorisation de construction obtenue en 2023. Le projet concerne deux chambres d'hôtes sur le nouveau logement qui sera situé à côté du bâtiment rural. Cet agritourisme vise à proposer des vacances et visites à la ferme. Samuel et Sarah PIERROZ se réjouissent de pouvoir aiguiller leurs hôtes sur la consommation des produits locaux et les expériences agritouristiques de la région.

10. Activités 2024

Martine JAKUES présente les projets prévus en 2024 avec le solde des moyens financiers à disposition grâce au PDR :

- Présentation (deux pages par lieu) des buvettes du Col du Lein, du col du Tronc, des Ars, de la Peule, de Pindin, du gîte de la Tsissette et de la Ferme du Soleil dans le Guide des Buvettes 2024 de *Terre et Nature*.
- Création et diffusion d'une brochure agritouristique estivale du Grand Entremont.
- Envoi aux restaurateurs (qui ne l'ont pas reçue en décembre 2023) d'une boîte artisanale en bois avec les tisanes du Grand Entremont des Herbes du St-Bernard.
- Soutien à l'inauguration du Centre de Compétences en Apiculture en mai 2024.
- Participation au Grand Marché des Terroirs organisé les 15 & 16 juin à Bruson par le PALP.
- Tournage du film pour les Grands Sites du Goût avec Jérémy Voutaz.
- Participation au Marché estival du Centenaire St-Bernard au Col du Grand St-Bernard.
- Organisation avec le PALP du Marché des fromages d'alpage le 3 novembre 2024.
- Distribution du matériel de ventes (papier, sacs, Corbeilles) aux lieux de vente qui en font la demande.
- Soutien à l'aménagement de la Laiterie de Verbier.
- Soutien à l'aménagement du magasin de la Fromagerie d'Étiez.
- Soutien à la pose d'un automate à Bourg-St-Pierre si les conditions sont remplies.
- Présence modeste mais régulière du Grand Entremont sur les réseaux sociaux.
- Publicités sur le parking du Relais du Grand St-Bernard à Martigny.
- Participation au Pop Up Challenge.

L'APAGE va aussi poursuivre le projet de signalétique avec le SETI et Antenne Valais Romand. Elle devra aussi préparer le post-PDR.

11. Perspectives et décisions pour la poursuite du Grand Entremont dès PDR

La PRÉSIDENTE constate que le monde agricole est de plus en plus enclin à collaborer autour de la marque du Grand Entremont et elle s'en réjouit. Avec le PDR, la région perçoit près de 11 millions à fonds perdu des Communes, de la Confédération et du Canton, et les agriculteurs ont pris conscience de la chance d'avoir pu bénéficier de cet important soutien.

La PRÉSIDENTE rappelle que l'Assemblée Générale de mai 2023 avait accepté le principe que l'APAGE prélève dès 2025 des contributions marketing pour poursuivre la démarche du Grand Entremont avec le soutien des communes et des destinations touristiques. L'Assemblée extraordinaire de novembre 2023 a ensuite entériné les principes pour prélever ces contributions marketing, à savoir :

- un demi-centime par kilo de lait pour la filière laitière, donc pour les laiteries, ainsi que les fermes et alpages fabriquant du fromage.
- un montant forfaitaire pour les autres producteurs, allant de 50.- pour un petit artisan fabriquant chez lui des produits labellisés de façon très confidentielle à deux-trois milliers de francs pour les entreprises plus importantes.
- un montant forfaitaire de 200.- pour les structures agritouristiques.

A ce jour, la majorité des laiteries, des fermes et des alpages a déjà confirmé à l'APAGE qu'elle était prête à s'engager dès 2025 avec un demi-centime par kilo de lait. Chaque centime demandé est un effort certain pour les producteurs, mais la Présidente est désormais confiante de pouvoir compter sur la participation du monde agricole pour la suite.

Au printemps, les communes et les destinations devront confirmer qu'elles veulent donner un mandat de prestations à l'APAGE pour la mise en valeur des produits de l'agriculture locale et le rayonnement du Grand Entremont comme Grand Site du Goût avec le slogan « Le goût des cimes ».

➤ ***L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité de donner au Comité de l'APAGE les compétences pour accepter ou non un mandat de prestations des communes et des destinations touristiques dans le but de promouvoir et valoriser l'agriculture du Grand Entremont, ses produits, ses lieux de vente et coordonner les offres agritouristiques qui doivent permettre à toute notre région de renforcer son attractivité et de garder compétitive son agriculture.***

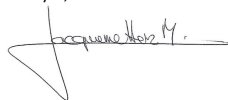
La PRÉSIDENTE remercie l'Assemblée pour sa confiance et se réjouit de pouvoir poursuivre les démarches qui permettront à l'APAGE de continuer ses activités après la fin du PDR pour le bien de toute la paysannerie et de la région dans son ensemble.

12. Divers et propositions individuelles

A la question de Daniel LATTION, la Présidente confirme que les comptes du PDR devront être bouclés au 31 décembre 2024.

La parole n'étant plus demandée, la PRÉSIDENTE clôt la séance et invite chacun à partager l'apéritif du Grand Entremont.

Sarrevey, le 16 octobre 2024



Magaly JACQUEMETTAZ
Présidente



Martine JAKES-DUFOR
Secrétaire